



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SECURITE ROUTIERE

Évreux, le 15 juillet 2020

Le préfet fait usage des dispositions renforcées de la loi contre la délinquance routière

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le préfet de l'Eure a pris les premières décisions fondées sur les nouvelles dispositions de la **loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et portant la durée de suspension administrative du permis de conduire à 1 an (au lieu de 6 mois)**

- le 3 juillet 2020, suspension de la validité du permis de conduire **pour une durée de 12 mois** d'un chauffeur routier contrôlé la veille à La Madeleine de Nonancourt avec une alcoolémie retenue de 1,28mg/l d'air expiré (soit 2.56g/l de sang) et disposant d'antécédents pour la même infraction ;
- le 6 juillet 2020, suspension de la validité du permis de conduire **pour une durée de 12 mois** d'un conducteur contrôlé au Val d'Hazey, en situation de délit de fuite après accident, disposant d'un permis probatoire et ayant refusé de se soumettre aux vérifications de son état alcoolique.

**Pour mémoire, les préfets peuvent désormais suspendre des permis pour une durée maximale d'un an en cas :**

- d'accident de la circulation ayant entraîné la mort d'une personne ou ayant occasionné un dommage corporel ;
- de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou après usage de substances ou de plantes classées comme stupéfiants ;
- de refus de se soumettre aux épreuves de vérification.

Cette mesure vise à assurer la sécurité de tous, en permettant de façon provisoire et avant toute sanction pénale définitive, d'écarter de la route des conducteurs potentiellement dangereux, en les privant de leur droit à conduire par l'intermédiaire des procédures de rétention et de suspension du permis de conduire.

En cette période de congés, **Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure, rappelle la pleine mobilisation des forces de l'ordre pour préserver le vivre ensemble sur les routes de l'Eure et appelle les automobilistes à la prudence dans leurs déplacements.**

**En juin 2020, en France, les accidents de la route ont baissé de 21 % par rapport à juin 2019. Mais dans l'Eure, cette baisse n'est que de 5 %.**

**Vivre, ensemble, sur les routes, c'est l'affaire de tous.**

**Cabinet du préfet de l'Eure  
Service départemental  
de la communication interministérielle**